



CAPN d'accès à la hors-classe des professeurs agrégés du 2 juillet 2019

Déclaration liminaire des élus nationaux SNEP-SNES-SNESUP-FSU

Nous sommes réunis ce jour pour examiner les promotions à la hors classe des professeurs agrégés.

Nous ne pouvons cependant ignorer que cette CAPN s'ouvre dans un contexte d'une grande gravité.

Le gouvernement a choisi sur tous les sujets controversés de passer en force avec une brutalité inouïe et un mépris souverain des personnels.

Dans la Fonction publique, il poursuit à marche forcée, à travers son projet de loi prétendument appelé « transformation de la Fonction publique », la destruction du modèle sociale né de la Libération et remet en cause le droit et les garanties des personnels. Ce projet remet en cause les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984 et actualisés en 2010 et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ».

Dans l'Education, le ministre, pratiquant la méthode Coué et la désinformation, maintient sa réforme alors même que la confiance des enseignants lui fait défaut comme l'ont montrées les différentes journées d'action, mois après mois. En décidant d'appeler à la grève des surveillances du baccalauréat et du DNB, le SNES et le SNEP ont pris une décision inédite et grave. Les taux de grévistes ont montré, le 17 juin dernier, que les collègues étaient à bout et en adéquation.

En repoussant sans aucune concertation, et sans un mot pour les personnels, les épreuves du brevet, le ministre a fait une fois encore la démonstration du peu de cas qu'il fait des collègues et accentuer d'autant plus le sentiment de mépris qu'ils ressentent.

Pour en venir à l'ordre du jour, les positions de nos syndicats sont connues..

Gagné dans le cadre du PPCR, le barème pour l'accès à la hors classe constitue une véritable avancée pour le débouché de carrière des collègues et une possibilité de revalorisation non négligeable.

Les deux derniers exercices en la matière le montrent bien : les collègues les plus avancés dans la carrière sont promus.

1/ L'effet mécanique du barème continue de s'appliquer.

2/ Pour le moment, aucun des proposés n'est au 9^{ème} échelon. L'effet saute mouton « redouté » ne s'est pas produit. A l'opposé les 150 collègues 11+3 remontés des académies sont tous promus (pour rappel, l'année dernière, il y avait 478 11+3 inscrits et les 478 avaient été

nommés) ainsi que 1992 11^{ème} sur les 2321 inscrits soit 77% des 11^{ème} (pour rappel, l'année dernière ces chiffres étaient de 2006 promus pour 3114 inscrits soit 77% des candidats). Il y a donc une remarquable stabilité des effets produits par le barème.

Les 11^{ème} représentent 19% des inscrits contre 21% l'an passé. Cette diminution des inscriptions en chiffre brut et en poids relatif des 11^{ème} s'explique par la diminution du vivier des 11^{ème} dans les académies mais aussi par l'augmentation des effectifs inscrits par les recteurs.

Pour autant, cela n'a pas d'influence sur le taux de promotion des 11^{ème}. Ils représentent toujours 77% des proposés. On peut néanmoins constater que 72% des 11^{ème} sont proposés. L'an passé, il n'était que 64% dans cette position. Le vivier va donc se réduire fortement l'année prochaine. Cela valide complètement notre analyse selon laquelle le passage à la hors classe se fera à terme au 10^{ème} échelon.

3/ 581 10^{ème} échelon sont promus lors de cette campagne. Ce chiffre brut est stable par rapport à celui de 2018, 583 même si le nombre de 10^{ème} échelon inscrits a quasiment doublé (798 contre 1431).

4/ La première campagne ayant entraîné la promotion de tous les Excellents 11^{ème} ainsi que les 10+3 et 10+2, la conséquence c'est que les appréciations Excellent ont moins d'impact dans cette campagne au profit des Très satisfaisant : les Excellents représentaient 1/3 des promus en 2018, ils n'atteignent pas les 10% des promus tous échelons confondus. A l'inverse, les Satisfaisants, qui ne représentaient que 12% des promus, voient leur proportion passer à près du 1/3 des promus. Les Très satisfaisants renforcent leur position en passant de 52 à 57% des promus.

C'est la conséquence de la baisse de barre de 185 à 175. Entrent en jeu, pour la promotion cette année, les 11+1 sat. et les 10+3 T.S. alors qu'ils n'avaient pas le barème l'an passé.

5/ Les propositions des recteurs puis du ministère augmentent la proportion de femmes inscrites. Les pyramides des âges des femmes et des hommes tendent désormais à se ressembler.